

Objet : RD - Soutien exceptionnel de Grand Chambéry à la commune d'Aillon-le-Jeune pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine et de la rénovation du complexe des Nivéoles

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoï
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoï
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyès à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoï

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 148-25 C

objet **RD - Soutien exceptionnel de Grand Chambéry à la commune d'Aillon-le-Jeune pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine et de la rénovation du complexe des Nivéoles**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, rappelle que Grand Chambéry peut, à titre exceptionnel et tenant compte de l'intérêt local d'une infrastructure communale, accorder des aides à l'investissement à ses communes membres.

La commune d'Aillon-le-Jeune procède en 2025 à la réhabilitation de la piscine communale et du complexe des Nivéoles.

Le complexe des Nivéoles, qui date de 1987, comprend trois bâtiments :

- un bâtiment d'hébergement,
- un bâtiment d'accueil et de restauration,
- une salle (dite de l'Europe) qui jouxte la piscine estivale, ouverte de mi-juin à fin août.

L'ensemble de l'opération représente un coût brut d'environ 6 000 000 € TTC.

Les deux principaux objectifs poursuivis par l'opération sont :

- la réduction des consommations énergétiques des bâtiments composant le complexe,
- la transformation de la piscine estivale en piscine ouverte une grande partie de l'année.

Les travaux portés par la commune d'Aillon-le-Jeune visent notamment à permettre à la piscine de fonctionner durant neuf mois à minima (décembre à août). Cette période d'ouverture élargie permet de compléter et développer une diversification de l'offre touristique proposée aux Aillons.

Les travaux présentent également un caractère vertueux avec une production d'énergie prioritairement assurée par des capteurs solaires thermiques complétée par des chaudières à bois déchiqueté.

Les travaux s'inscrivent dans un cadre plus global de diversification des activités toute saison sur la commune avec la prise en compte de réalités et de contraintes, notamment météorologiques et climatiques, impactant le modèle initial de tourisme hiver orienté sur le ski.

L'agglomération est particulièrement attentive à toute initiative ou tout projet visant à répondre à cet objectif de diversification des activités venant se substituer à l'activité ski pour maintenir une dynamique sur la station d'Aillon 1000.

Il est proposé de soutenir ce projet communal, qui constitue un attrait touristique pour le massif, en octroyant une aide exceptionnelle de 400 000 € à la commune d'Aillon-le-Jeune, selon les modalités de versement suivantes :

- 50 % sur présentation des ordres de service de lancement des travaux,
- 50 % sur présentation du décompte général définitif de l'opération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'accorder** une aide exceptionnelle de 400 000 € à la commune d'Aillon-le-Jeune pour le financement des travaux du complexe des Nivéoles et de la piscine communale,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **148-25 C**

Objet de l'acte : RD - Soutien exceptionnel de Grand Chambéry à la commune d'Aillon-le-Jeune pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine et de la rénovation du complexe des Nivéoles

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33978H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33978H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025